

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
DDTM 06**

**RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
INONDATION DE LA COMMUNE DE BIOT**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES  
À LA RÉVISION DU PPRI DE BIOT LE 05/02/2018**

**NOM DU RÉDACTEUR : FABRICE MOLINIER**

**DATE : 05/03/2018**

<b>Organismes</b>	<b>Noms</b>
Mairie de Biot	Mme DEBRAS, Mme GIUNIPERO, Mme RASSE, M. PASTIERIK, M. CAMATTE
DDTM 06	Mme NAVILLE, M. MOLINIER
SDIS 06	M. CAPELLERO, M. FIORELLI
CCI 06	Mme TOPOR, M. VIANNES
SMIAGE	M. MARRO, Mme SOURIGUERE
Conseil régional	Mme JUND
CASA	M. CHENEVAL, Mme EMPHOUX, Mme LAFFAY

- *Liste d'émargement en pièce jointe.*
- *Support de présentation en pièce jointe.*

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



## 1. OBJET DE LA REUNION

L'Etat, par l'intermédiaire de la DDTM, a engagé des procédures d'élaboration ou de révision des PPRI sur différentes communes des Alpes Maritimes suite aux événements du 3 octobre 2015 dont Biot.

La réunion avait pour objectif de présenter aux personnes et organismes associés la procédure de révision du PPRi de Biot, le projet de carte d'aléas ainsi que la démarche à venir d'étude des enjeux.

## 2. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

**Le support de présentation de la réunion est joint en annexe.** Il a été présenté en intégralité.

Certains points ont fait particulièrement l'objet d'échanges :

- explication de la différence entre concertation et enquête publique,
- volonté forte de la collectivité (mairie + CASA) que des clauses du futur règlement permettent de maintenir la dynamique du territoire et de ne pas grever les possibilités de reconversion et de renouvellement urbain.
- la DDTM a insisté sur le fait qu'un règlement type allait être prochainement soumis pour avis aux personnes publiques associées. L'objectif est d'établir un cadre de règlement unique pour l'ensemble des 10 collectivités dont le PPRi est en cours d'élaboration ou de révision.
- la commune a regretté à cette occasion que les spécificités des territoires ne soient pas davantage prises en compte.
- La DDTM a répondu que les spécificités des territoires étaient prises en compte au travers des cartes d'aléas et d'enjeux mais que le principe d'égalité de traitement des communes nécessitait de définir un cadre de règlement commun pour tous les PPRi élaborés concomitamment.
- La DDTM a expliqué en détail la démarche d'étude des enjeux et son impact sur le futur zonage réglementaire. La DDTM a expliqué que les personnes et organismes associés seraient prochainement sollicités à ce sujet pour contribuer à cette phase d'étude. Il s'agit notamment de recenser les projets en cours et de caractériser la dynamique du territoire.

## 3. PLANNING PRÉVISIONNEL

L'objectif recherché est d'élaborer un projet de PPR avant la fin du premier semestre 2018.

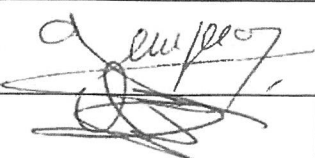

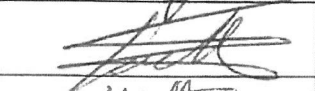
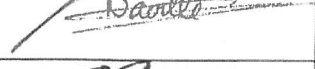

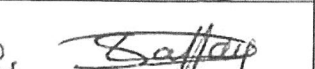
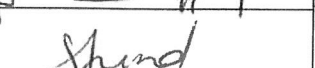
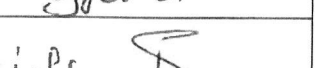

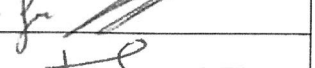
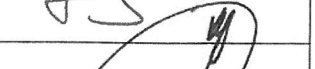

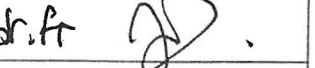

L'approbation du projet de PPR pourrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Ces éléments de planning sont soumis à un certain nombre d'aléas en fonction des délais de concertation, de consultation, d'association et d'enquête publique.

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

Révision PPRI BIOT  
Réunion PPA du 05/02/2018

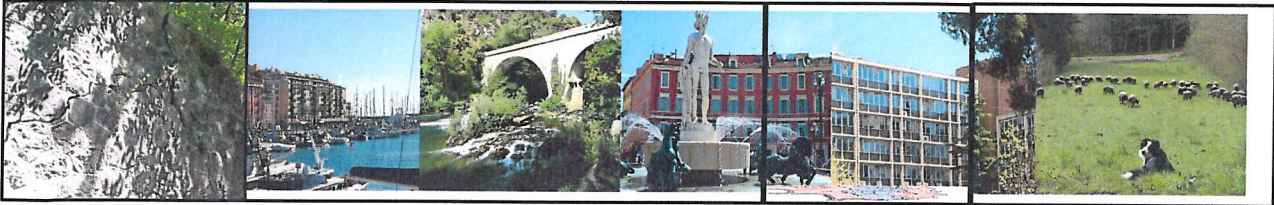
Feuille de présence

NOM	Coordonnées	
F. NOLINIER	DDTN	
G. GIUNIPERU	Adjointe Maire Biot	
G. RASSE	Ville de Biot S. urbanisme	
LE CAPELLERO	S DIS 06 chef de centre cis	BIOT 
Col Fiorelli	S DIS 06 06 22 33 26 03 francofiorelli@sdis06.fr	
NAVILLE Séjolené	DDTN / SORS	
CHENEVAL Cedric	CASA - <sup>CONAD-EP</sup> c.cheneval@aggl-casa.fr	
LAFFAY Sandra	CASA - chargée d'études s.laffay@aggl-casa.fr	
JUND Sabine	CR PCA s.jund@regionpaca.fr	
TOPOR Sylvie	CCINCA sylvie.topor@cote-azur.cci.fr	
VIANNES Quentin	CCINCA quentin.viannes@cote-azur.cci.fr	
SOURIGUERRE Katia	SNIRAGE	
MARLO Lyric	MIALE -	
DEBRAS Guilaine	Maire de Biot. cabinet.maire@biot.fr	
CAMATTE Sen Paul	Adjoint riqgsmatels MAIRIE DE BIOT sen-paul.camatte@biot.fr	
PASTIERIK	ST Biot / CASA yann.pastierik@biot.fr	

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



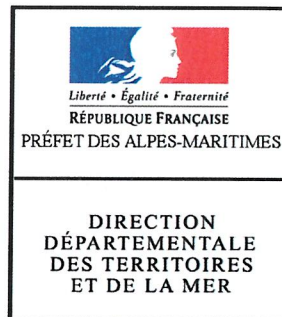




## Révision du plan de prévention des risques d'inondations de Biot

Réunion des personnes publiques associées

5 février 2018



DDTM des Alpes-Maritimes

### INTRODUCTION

- La commune de Biot est couverte par un PPR inondation approuvé le 29 décembre 1998.
- Le 3 octobre 2015, la crue de référence du PPRi est très largement dépassée : record de précipitations (sur une heure : 109 mm, sur deux heures : 175 mm à Cannes) . Relation pluie/débit immédiate et très violente.
- La révision du PPR s'impose.
- Aujourd'hui, la révision est en phase opérationnelle.
- La réunion a pour objet de vous informer sur cette procédure, de présenter la carte d'aléas et la démarche d'élaboration des enjeux. Il s'agit d'une étape intermédiaire dans la procédure.

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

## SOMMAIRE

1° Procédure de révision du PPRi

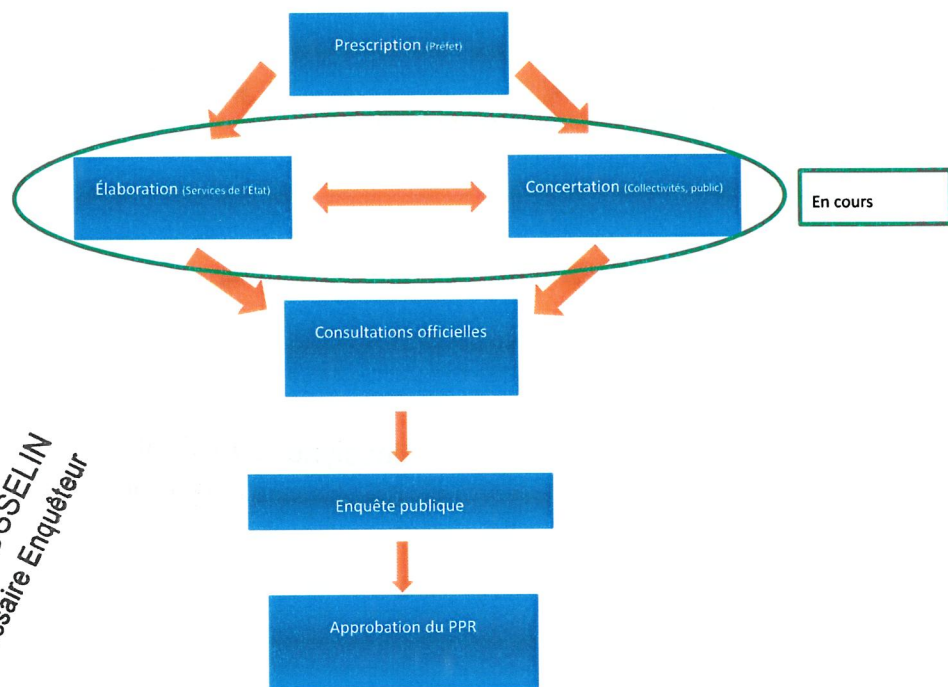
2° Présentation de la carte d'aléas

3° Étude des enjeux

4° Les prochaines étapes



1° Procédure de révision



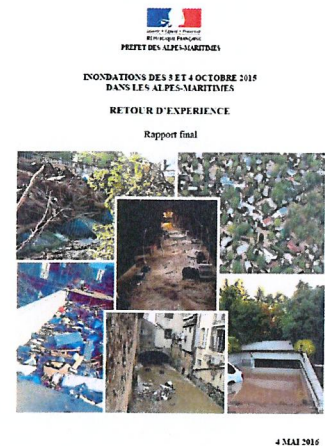
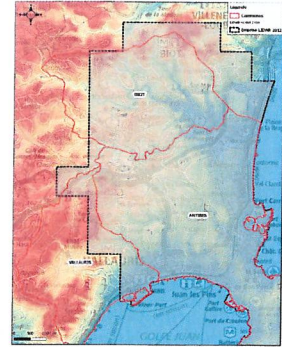
Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Collecte de données

- Etudes antérieures, documents réglementaires
  - 📄 PPRI de 1998
  - 📄 Etudes hydrauliques antérieures de 1998 à 2017
- Données topographiques et cartographiques (levés LIDAR de précision 1m couvrant la quasi-totalité de la commune, levés topographiques des cours d'eau)
- Données hydrologiques et données relatives à la crue du 3 Octobre 2015
  - 📄 Retours d'expérience du 3 Octobre 2015 (Météo France, DREAL, IFFSTAR...)
  - 📄 PAC inondation

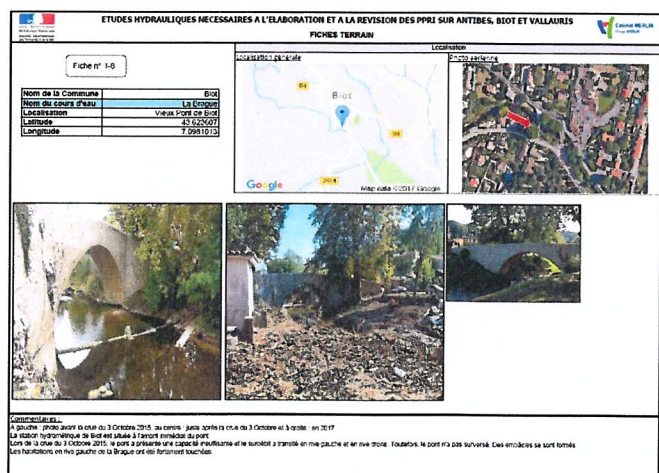
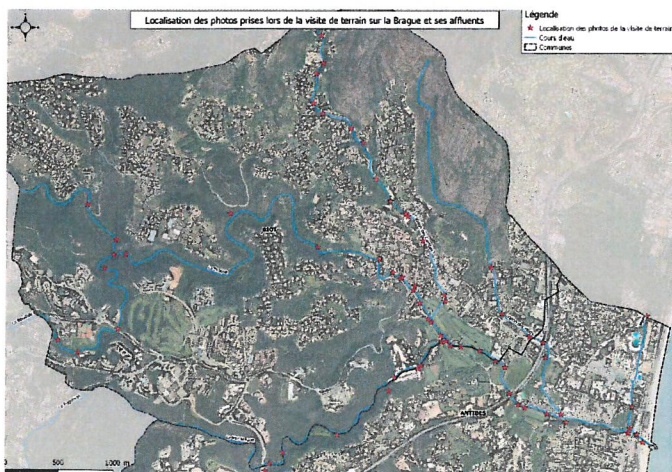


## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Visites de terrain

- Mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin
- Tracé des cours d'eau, inventaire des ouvrages et des singularités
- Repérage de laisses de crues
- Identification des enjeux

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



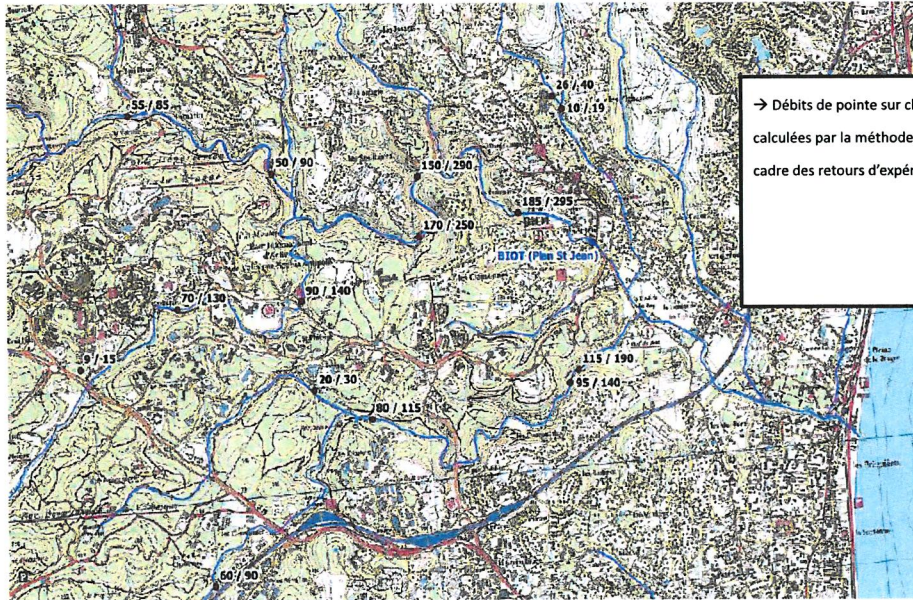
**CONCLUSIONS :**  
A partir des photos prises lors de la crue du 3 Octobre 2015, au cours de la visite de terrain le 3 Octobre et le 3 Octobre 2017, la nature topographique de la localité de Biot a permis d'identifier les points de crue lors de la crue du 3 Octobre 2015, de noter la présence d'un canal d'écoulement et de noter la présence d'un pont. Toutefois, le pont n'a pas subi de dommages et les dommages se sont limités aux habitations en bordure de la Braque et des tributaires.

## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Hydrologie

Crue de référence à retenir pour la définition de l'aléa : plus forte crue connue , et dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue centennale, cette dernière (circulaire du 24/01/1994)

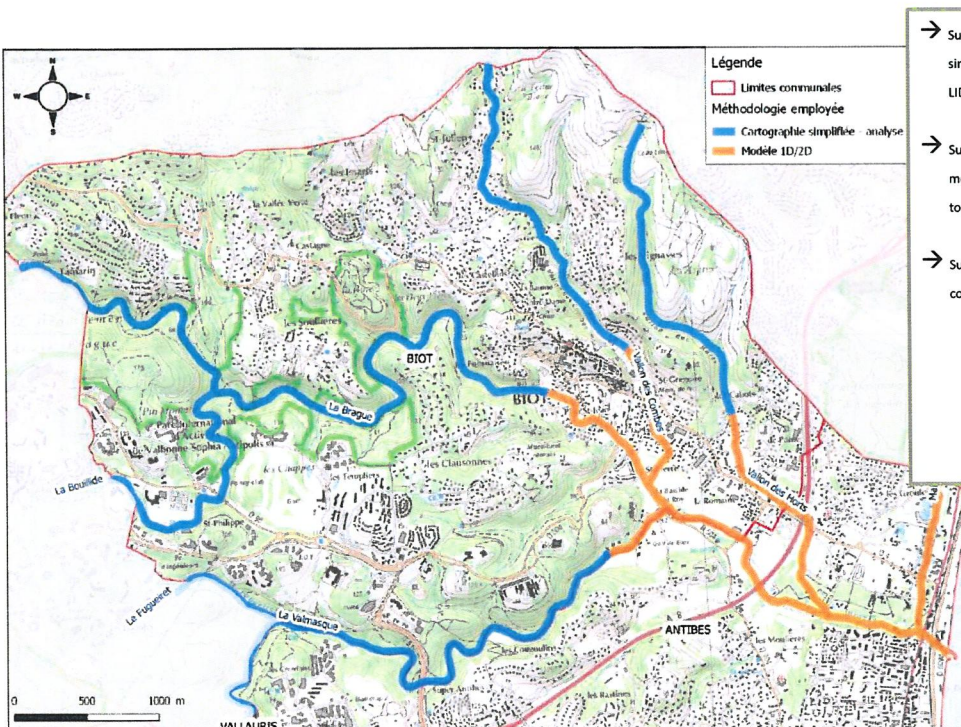
→ Sur la Brague et ses affluents : crue du 3 Octobre 2015



→ Débits de pointe sur chaque bassin versant issus des valeurs calculées par la méthode HYMEX portée par l'IFFSTAR dans le cadre des retours d'expérience du 3 Octobre 2015

## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Modélisation hydraulique – Types de modèles



→ Sur Horts amont, Valmasque amont et Fugueiret : modélisation simplifiée (calcul de la capacité de lit sur la base des données LIDAR)

→ Sur Brague amont, Bouillide et vallon des Combes amont : modélisation 1D sur la base des données LIDAR et levés topographiques complémentaires

→ Sur la plaine de la Brague = zone à forts enjeux : modélisation couplée 1D/2D

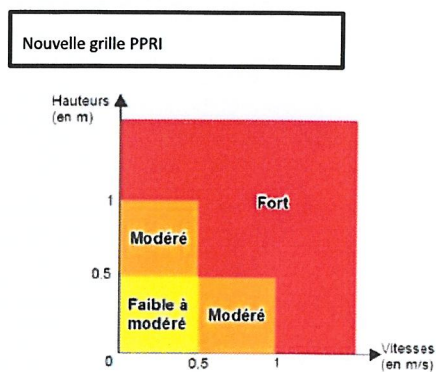
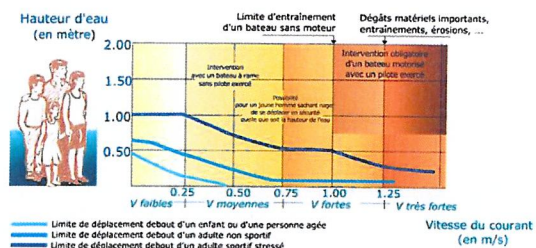
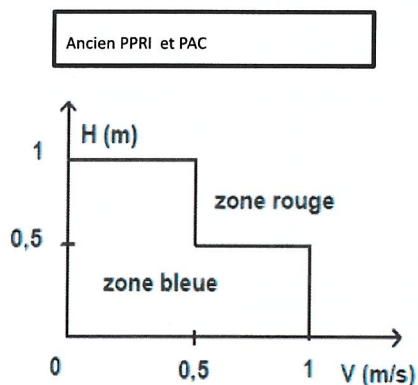
Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Cartographie des aléas

Aléas = Croisement des hauteurs d'eau et des vitesses pour la crue de référence



## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Cartographie des aléas

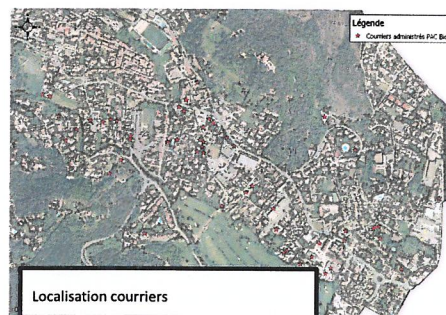
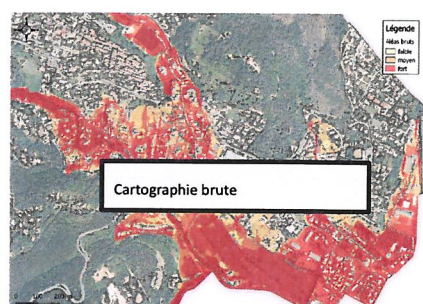
A partir du croisement automatique hauteurs/vitesses, travail d'analyse et d'interprétation pour établir la carte finale

→ Prise en compte des remarques des courriers des administrés

→ Simulation de scénarios complémentaires

📁 Simulation sans la passerelle amont de la Brague → pas d'incidence sur la cartographie des aléas

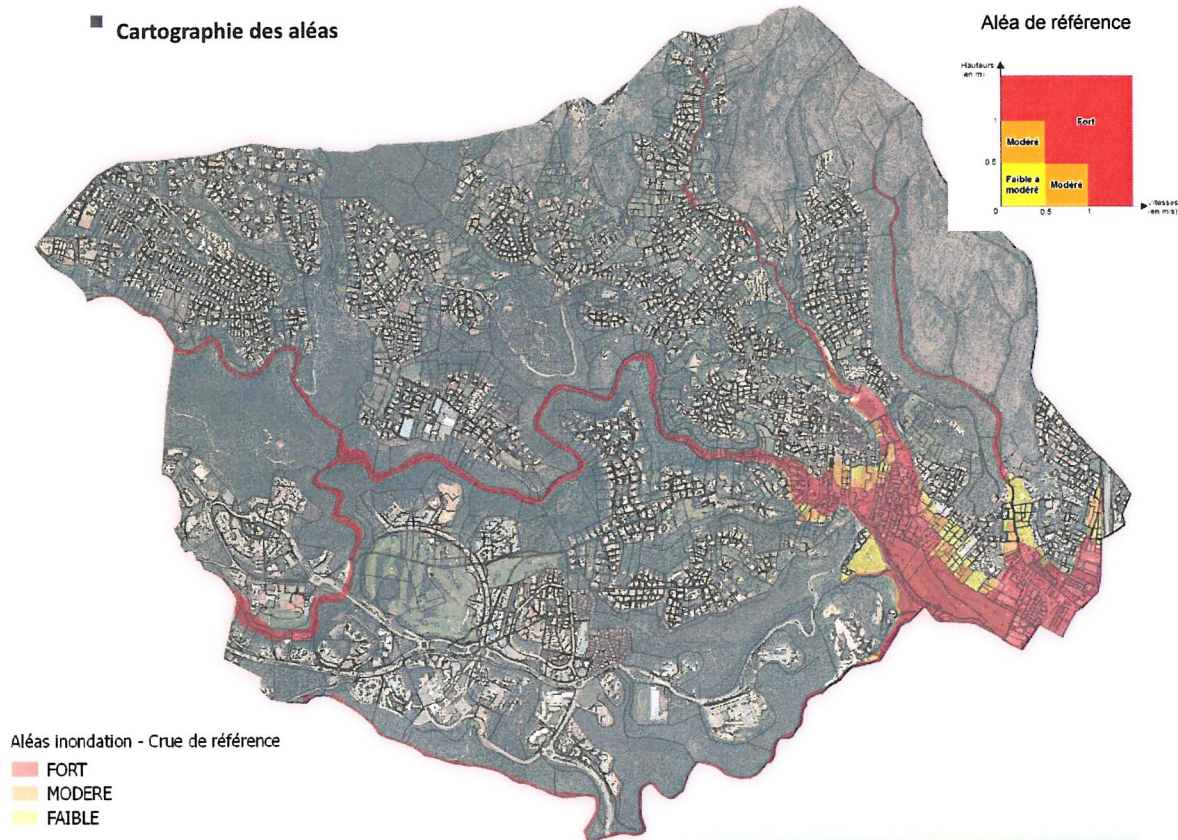
📁 Simulation sans les murets et obstacles en lit majeur qui ne constituent pas des ouvrages de protection fiables.



Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

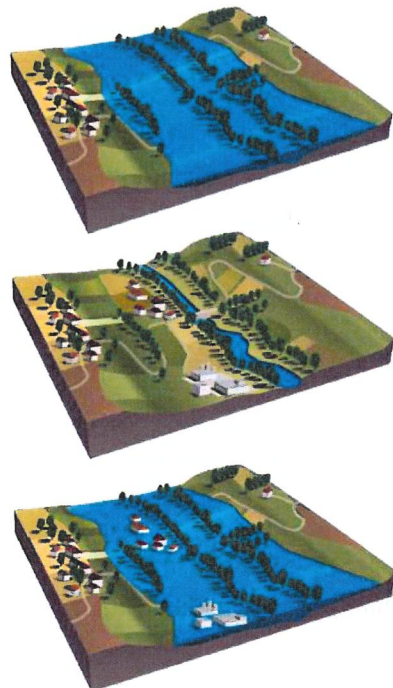
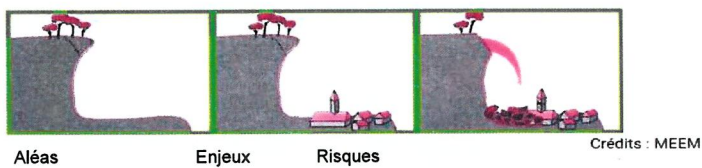
## 2° Présentation de la carte d'aléas

### ■ Cartographie des aléas



## 3° Étude des enjeux

- Le **risque** est défini par le croisement entre les **aléas** et les **enjeux** :
  - Définition des **aléas**
  - Détermination des **enjeux**
  - Croisement aléas / enjeux pour constituer le **zonage réglementaire**
  - Rédaction du règlement** et des pièces non réglementaires



Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur



### 3° Étude des enjeux

#### Démarche d'élaboration

#### 1. Enjeux liés au territoire et à l'urbanisation actuels

##### Occupation du sol

##### - les centres urbains (CU)

Critères : histoire, occupation du sol de fait importante. continuité du bâti et mixité des usages

##### - les autres zones urbanisées (AZU)

Zones d'activités économiques

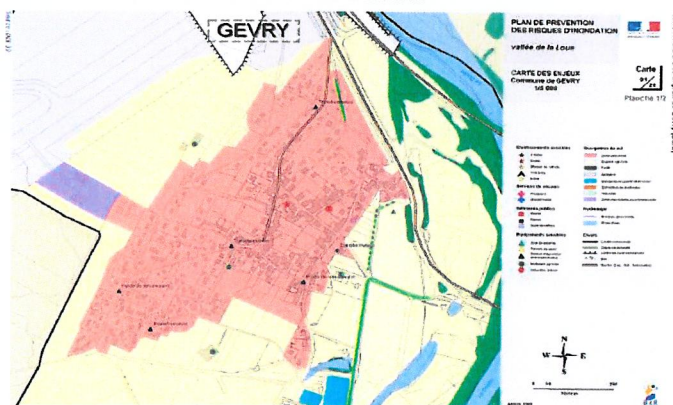
Habitat dense

Habitat diffus

Renouvellement urbain

Zones d'équipement

##### - les zones peu ou pas urbanisées (ZPPU)



13

### 3° Étude des enjeux

#### Démarche d'élaboration

#### 2. Dynamique territoriale

Projets stratégiques d'aménagement

#### 3. Enjeux ponctuels

- les établissements sensibles : maisons de retraite, écoles, hôpitaux...
- les équipements nécessaires à la gestion de crise : police, centres de secours...
- les campings
- les réseaux et équipements sensibles : réseaux électriques, eau...

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

=> Une démarche concertée de recensement des enjeux  
avec la commune et les personnes publiques associées



14

Zonage réglementaire : une grille à construire

Enjeux / Aléas	Fort	Modéré / Faible
Centre urbain		
Autres zones urbanisées		
Zones peu ou pas urbanisées		

Ainsi que le règlement

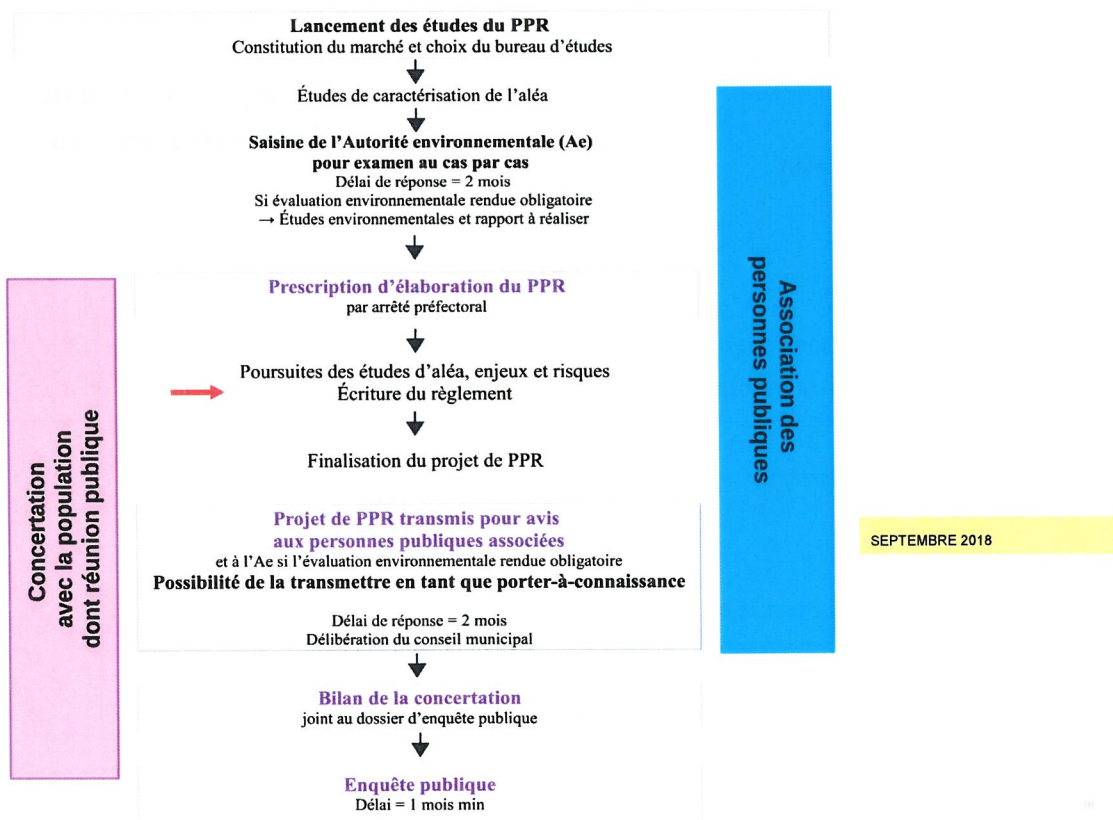


Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

15

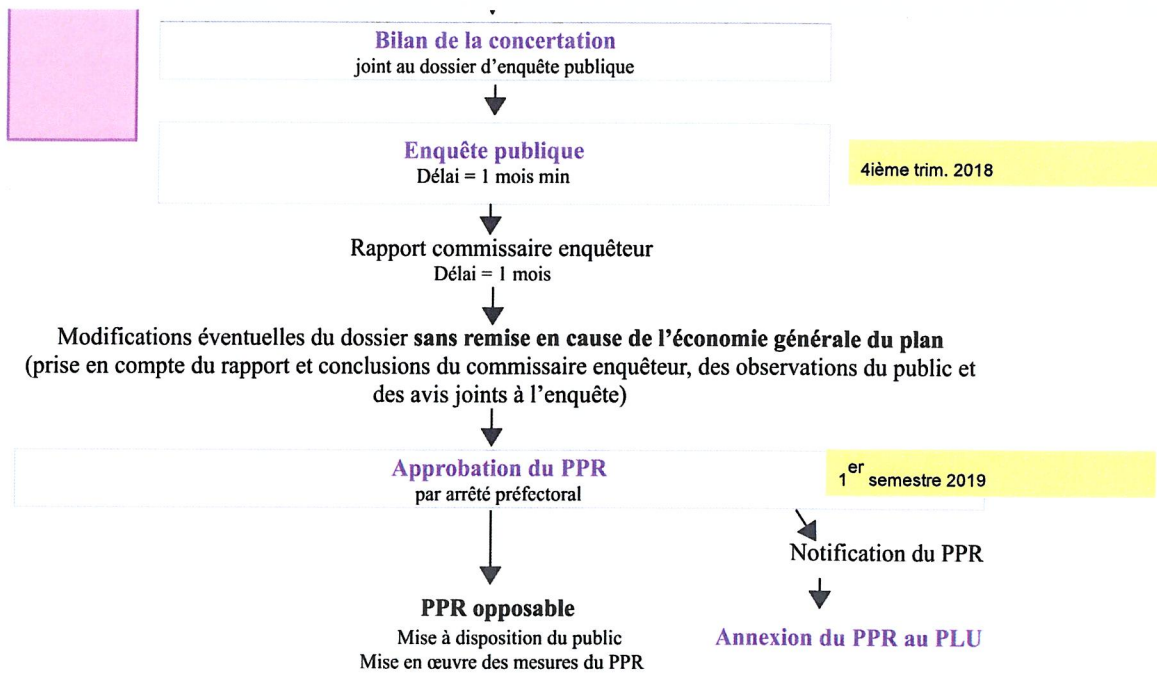
4° Les prochaines étapes

Procédure d'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR)



16

## 4° Les prochaines étapes



DDTM 06 - Pôle Risques

Jocelyne GOSSELIN  
Commissaire Enquêteur

Merci de votre attention